

Programme d'évaluation du langage du Nebraska pour les enfants sourds ou malentendants de la naissance à l'âge de 5 ans



Qu'est-ce que le programme d'évaluation du langage pour les enfants sourds ou malentendants de la naissance à l'âge de 5 ans ?

En 2020, la loi révisée SS-71-4746 de l'État du Nebraska a reconnu la langue des signes américaine comme une langue séparée et distincte et a établi un programme d'évaluation du langage pour les enfants sourds ou malentendants. Le département de l'Éducation de l'État du Nebraska, en collaboration avec la Commission du Nebraska pour les sourds et les malentendants (NCDHH), publie également chaque année un rapport conjoint sur les étapes du développement du langage et de l'alphabetisation pour les enfants du Nebraska de la naissance à l'âge de 5 ans. Vous pouvez consulter ce rapport à l'adresse suivante : <https://www.education.ne.gov/sped/lead-k/>.

Qu'est-ce que cela signifie pour votre enfant et votre famille ?

Votre équipe de l'IFSP/IEP existante utilisera des outils d'évaluation supplémentaires pour suivre le développement du langage de votre enfant sur une base annuelle, en s'alignant sur l'IFSP ou l'IEP annuel de votre enfant. Des données anonymisées seront collectées à l'échelle de l'État afin de vérifier que les enfants sourds ou malentendants possèdent les compétences linguistiques nécessaires pour être prêts à entrer à l'école maternelle. Aucune information personnalisée concernant votre enfant ne sera divulguée. Votre équipe d'évaluation du langage pourra s'associer au programme Hands and Voices Guide By Your Side pour s'assurer que votre famille bénéficie de toutes les ressources nécessaires.



À quoi devez-vous vous attendre lors de l'évaluation du langage ?

L'évaluation du langage sera fournie gratuitement aux familles et sera effectuée dans le cadre des processus d'évaluation existants, conformément aux réglementations étatiques et fédérales. Ces évaluations peuvent inclure des questions sur la communication de votre enfant avec vous et vos interactions avec lui. Pour plus d'informations, y compris une liste des évaluations du langage recommandées, veuillez consulter le site <https://www.education.ne.gov/sped/lead-k/>. Les parents et les aidants peuvent demander davantage d'informations auprès de Hands and Voices Guide By Your Side ou du Parent Training and Information Center of Nebraska (Centre de formation et instruction des parents du Nebraska)

Vos droits en tant que parent

Votre district scolaire doit vous prévenir par écrit et obtenir votre consentement écrit avant de procéder à toute évaluation de votre enfant. Les parents de nourrissons, d'enfants en bas âge et d'enfants d'âge préscolaire bénéficiant des services IFSP/IEP ont le droit de refuser l'évaluation du langage sans compromettre l'obtention de tout autre service IFSP/IEP dont leur enfant/famille pourrait bénéficier. En tant que parent, vous pouvez inviter toute agence extérieure, tout membre de votre famille, tout défenseur ou toute personne connaissant votre enfant à participer à l'évaluation. Pour plus d'informations sur vos droits, vous pouvez vous adresser au coordonnateur des services du Réseau de développement de la petite enfance de votre enfant (pour les enfants âgés de 0 à 3 ans), au département de l'Éducation du Nebraska, bureau de l'Éducation spécialisée (402-471-2471), au Parent Training Institute of Nebraska (Formation et instruction des parents du Nebraska) (800-284-8520), ou à Disability Rights Nebraska (Droits des personnes handicapées du Nebraska) (800-442-6691).

